

## **GT FORMATION DU 18 AVRIL 2024**

### **Généralisation du processus de numérisation et de correction dématérialisée des copies de concours**

#### **1- Rappel du process antérieur**

L'ENFiP organise pour le compte de la DGFIP (et de la DGDDI s'agissant du concours commun des agents C) 26 concours dont les épreuves d'admissibilité peuvent être réparties sur 31 centres (hors DOM). En 2023, ces épreuves ont concerné 34 000 candidats et 69 000 copies.

Le processus antérieur au niveau des écrits des concours (phase de pré-admissibilité et d'admissibilité ou d'admission) reposait sur la circulation des copies des candidats (entre les centres d'examen et le centre des concours de Lille). Il y avait donc à chaque concours un risque de perte de copies, qui, s'il était marginal, se réalisait cependant parfois et nécessitait de réorganiser les épreuves.

Une première action de réduction du risque avait été mise en œuvre avec la correction centralisée des copies sur un même lieu. Pour autant, le risque de pertes de copie demeurait.

#### **2- Réalisation de deux expérimentations**

Il a été procédé à l'expérimentation d'un nouveau processus sur le concours d'inspecteur principal 2023 et sur le concours de contrôleur 1ère classe (dont les épreuves écrites se sont respectivement tenues les 14 et 15 novembre 2022 et le 13 mars 2023).

Ce processus a consisté à scanner les copies à l'issue des épreuves et à les transmettre aux correcteurs sous format dématérialisé. Ces deux expérimentations ont montré que ces travaux de scannage étaient simples et rapides à réaliser.

Le bilan positif de ces deux expérimentations a permis de valider le principe de la généralisation du dispositif.

#### **3- Généralisation du processus de dématérialisation des copies**

A compter du mois de septembre 2023, l'ensemble des copies de concours est scanné à l'issue des épreuves écrites.

- les candidats continuent de composer sur table par écrit de manière traditionnelle sur une copie. Compte tenu de leur format spécifique, les directions centre d'examen ont été dotées d'un stock initial de copies.

- une fois l'épreuve écrite terminée, les copies sont collectées dans les conditions habituelles dans les centres d'examen et les contrôles opérés sans changement significatif par rapport aux règles antérieures ;

- les copies sont par la suite numérisées par les directions centre d'examen à l'aide d'un scanner dont elles ont été dotées individuellement. Ces travaux sont jugés simples et rapides à réaliser ;

- l'ENFiP continue de piloter les modalités de corrections des copies et a accompagné les directions centres d'examen tout au long du processus. De même, l'ensemble des correcteurs ont été accompagnés et formés à ce nouveau processus.

Au final, cette nouvelle organisation a permis de :

- réduire le risque de perte de copies lié à leur transport et à leur manipulation ;
- diminuer les déplacements des correcteurs, dans une optique d'éco-responsabilité ;
- de bénéficier aux candidats sous la forme d'une réduction des délais de publication des résultats d'admissibilité, réduisant ainsi l'attente et le stress lié aux résultats de concours.

En quelques chiffres :

31 centre d'examens formés en 2023

94 personnes formées à la numérisation

69 000 copies scannées en 2023

35 scanners livrés en métropole et outre-mer

#### **4- Impacts sur l'activité des services en charge des concours**

Le processus de numérisation des copies impacte de façon marginale les directions territoriales qui gèrent un centre d'examen. L'ENFiP (pôle recrutement et attractivité) a réorganisé ses services en conséquence, impliquant notamment la fermeture de l'actuel Centre des concours de Lille.

##### Les centres d'examen

À l'issue des épreuves écrites, les centres d'examen disposent de deux jours pour scanner les copies afin de les transmettre de façon dématérialisée à la plateforme VIATIQUE.

Un ou deux agents sont généralement affectés à ces opérations de numérisation. Ces travaux, simples et rapides à réaliser (de quelques minutes à quelques heures), nécessitent cependant une attention toute particulière.

Pour procéder au scannage, un scanner spécifique, dédié à la numérisation des copies, a été transmis à l'ensemble des centres d'examen DGFIP, à l'exception des centres franciliens (hors Paris). Pour ces derniers, compte tenu des volumes de copies, le processus de scannage est directement assuré par l'ENFiP, les directions franciliennes apportant à l'ENFiP les copies le lendemain du concours.

Précision concernant le cas particulier du concours commun C : les centres d'examen tenus par la DGDDI n'ayant pas été dotés en scanner, le scannage est assuré par le centre d'examen DGFIP situé à proximité du centre DGDDI. Dans ce cas spécifique, les copies sont apportées par les agents de la DGDDI le lendemain de la tenue des concours.

À l'issue de chaque concours et des opérations de scannage, les copies sont conservées par la direction centre d'examen DGFIP dans un endroit sécurisé jusqu'à leur transmission à l'ENFiP selon une périodicité qui sera précisée très prochainement.

Lors de la réunion des Directions centres d'examen organisée en mai prochain, ce point sera bien évidemment évoqué.

### Le Centre des concours de Lille (CCL)

Le CCL a pour mission la gestion des copies de concours (tri, lecture optique, intégration des notes,...) et la délivrance de renseignements pour les candidats (modalités d'inscription, conditions à concourir, nature et calendrier des épreuves,...).

La généralisation de la numérisation des copies a eu pour conséquence la suppression de la plus grande part des tâches matérielles réalisées par le Centre des concours de Lille, toutes les opérations relatives à la gestion des copies (suivi, archivage) étant désormais assurées par la Division des concours à Noisy-le-Grand.

Concernant la délivrance de renseignements pour les candidats, Le CCL ne dispose plus de taille suffisante pour permettre le maintien d'un service sur Lille. Dans ce contexte, le rattachement de cette mission à l'ENFiP Noisy-le-Grand sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au sein du nouveau service en charge de l'attractivité et de l'accueil des candidats.

Une attention particulière est portée aux agents du CCL qui, dans la période de réduction de leurs tâches, ont pu être sollicités au soutien ponctuel de services de l'ENFiP (formation, budget) ou mis à disposition sur la base du volontariat auprès de la Direction régionale des Hauts-de-France et du département du Nord. Ils bénéficient d'un accompagnement individuel et toute mesure est mise en œuvre (formation, découverte des services,..) pour faciliter la poursuite de leur parcours professionnel dans les meilleures conditions possibles.